

COMMUNIQUE DU 18 MARS 2020 SUR LA DELIVRANCE DES MASQUES FFP2 EN OFFICINE

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Les dotations personnelles aux médecins généralistes des masques type FFP2 commencent dès aujourd'hui dans la région et plus particulièrement dans notre département, dans le cadre d'une distribution homogène et pérenne sur le territoire.

En accord, avec Jean-Marie GUILLERMIN-SANSEPEE, Vice-Président du Conseil régional d'Occitanie de l'Ordre des Pharmaciens que je remercie vivement, nous souhaitons vous rappeler les modalités de cette distribution :

- Vous voudrez bien vous rendre **personnellement** à l'officine de proximité de votre lieu d'exercice ;
- Vous voudrez bien justifier de votre état civil et de votre qualité de médecin généraliste (carte professionnelle + ordonnance).

Je rappelle qu'à ce jour seuls les médecins généralistes amenés à recevoir en premier recours la totalité des patients suspects de l'infection COVID 19 sont habilités à se voir distribuer **18 masques FFP2 par semaine**.

Cette contrainte pèse sur notre société ; je vous engage à être respectueux de cette distribution et de nos collègues pharmaciens qui eux aussi subissent cette même contrainte.

Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC
Président

